

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 27 JUIN 2024

Le jeudi 27 juin 2024 à 8h30, les adhérents de l'association PRESTA Ain & Beaujolais se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social situé au 280 avenue de San Severo à Bourg-en-Bresse (01000)

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres de l'association ont été régulièrement convoqués 15 jours calendaires au moins avant la date de la réunion par l'envoi d'une convocation par courrier électronique ou lettre ordinaire (avis dans deux journaux d'annonces légales départementaux (Eco de l'Ain et Progrès Ain et Rhône).

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Liste des entreprises adhérentes dont le représentant est présent physiquement :

Adhérent Raison sociale	SIREN	Effectif 2023	Nom des présents	Nombre de voix
Nombre de voix détenues par les entreprises adhérentes présentes				
MISSION LOCALE JEUNES B D C	330032715	49	Sandrine CAPEZZONE - Directrice	49
WELDOM	444809986	16	STEPHANE DIDIER Directeur magasin	16
FIDUCENTRE	532536190	15	REMY TESTARD - Président DSP	15
DSP (Département Social et Pale)	482917325	15	REMY TESTARD - Président DSP	15
EDOUARD SOLER	983851718	0	EDOUARD SOLER - micro entrepreneur	0
LPI LA PRESTATION INDUSTRIELLE	342090149	0	PAUGET CAROLE - responsable d'agence	0
ASCL GV LAGNEU	779338714	0	CARLO GISELE - tresoriere + UHRING AGNES Membre	0
VITALLIANCE	451053383	1	KASMI NASSIRA	1
EUROPE GARAGE	348585597	127	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	127
IPERX	912675121	26	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	26
AGORA MOTORS	480018225	10	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	10
EUROPE GARAGE MONTAGNAT	753068387	10	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	10
D.RIGNANESE AUTOMOBILES	421264672	3	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	3
BRESSE MOTOR BIKE D	914708581	0	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	0
BRESSE MOTOR BIKE H	914708631	0	PIZZINI LAETITIA - Responsable RH Europe Garage	0
Union Départementale CGT de l'Ain	779310960	2	PVLYSER Nelly	2
VARLET Service	478182504	0	M. Varlet	0
DYNACITE	779306471	393	Mme MATHEY	393
Cabinet JJ LEVRAT	331828053	2	Me LEVRAT	2
Total des voix				669

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SAINT-POL-HUGOO, en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 16 des statuts, le bureau de l'assemblée générale est le bureau du conseil d'administration.

L'assemblée désigne Monsieur Bernard THERY en qualité de secrétaire de séance.

Madame Mélanie LIMANTOUR et Laetitia PIZZINI assurent la fonction de scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les adhérents, selon le cas, présents ou représentés possèdent 12114 voix sur un total de 145037 voix. L'assemblée peut valablement délibérer

- Nombre de voix détenues par les entreprises adhérentes présentes et représentées : 776 voix.
- Nombre de voix détenues par le président : 11338 voix.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence, et la liste des adhérents,
- Un exemplaire du rapport de gestion 2023
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Un exemplaire des statuts de l'association

Les pouvoirs des adhérents représentés sont tenus à disposition sous format électronique.

Il précise que les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président rappelle que l'ordre du jour établi par le conseil d'administration est le suivant :

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et approbation desdites conventions,
5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
6. Questions diverses.

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION ET LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION
Rapport de gestion

Le président présente les éléments principaux du rapport de gestion qui a été tenu à la disposition des adhérents.

Nous avons centré nos priorités sur :

- Le développement de la prévention primaire auprès de nos bénéficiaires
- Le renforcement de nos équipes de terrain
- La mise en place de la cellule de maintien en emploi
- La préparation de la certification

Le président demande à la directrice générale de présenter le rapport d'activité 2023.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions

Le président donne la parole à Monsieur Philippe MICHAUD expert-comptable pour présenter les comptes 2023 de PRESTA.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Aucune remarque ou question des participants.

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le président donne la parole au CAC, Monsieur P. TONNARD pour la présentation de son rapport.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Aucune remarque ou question des participants.

3. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Après la présentation des comptes 2023, le président soumet au vote la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes, approuve lesdits comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus aux administrateurs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE,

Le président soumet au vote la résolution suivante :

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 937 466 € au compte report à nouveau ainsi que les fonds associatifs disponibles s'élevant à 200 000 € aux projets associatifs existants.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE ET APPROBATION DESDITES CONVENTIONS,

Le président donne la parole à Monsieur Pascal TONNARD, Commissaire aux comptes du Cabinet Aindex.

Le commissaire aux comptes présente son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est adoptée à l'unanimité, sauf les abstentions légales.

6. RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le président soumet au vote la résolution suivante :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes : Cabinet Aindex

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES.

Le président indique qu'une question a été formulée par courrier par un adhérent.

Question adhérent : 300547 Burger King – Meximieux

- « Qu'est-ce qui est mis en place pour compenser les absences de médecins et le manque de créneaux disponibles pour les visites médicales ?
- Pour les zones rurales, avec peu de moyens de transports en commun, est-il possible de généraliser et de faciliter les RDV visios ? »

Le président donne la parole à la directrice générale qui apporte la réponse suivante :

Le contexte de pénurie médicale sur le secteur de Ste Julie nous a contraint de prendre plusieurs dispositions :

Mise à disposition de créneaux par des médecins remplaçants :

- le samedi toute la journée
- les fins de journée de 17h à 18h
- des téléconsultations

Concernant le second point point, la téléconsultation peut être utilisée par tous les professionnels des équipes médicales mais reste soumis à l'appréciation du médecin du travail, ceci en fonction de la situation du salarié et de ses expositions.

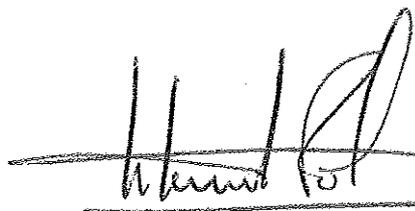
Aucune autre question n'ayant été formalisée, l'ordre du jour est épuisé.

Le président remercie l'ensemble des participants, les membres du conseil d'administration, la directrice générale et ses équipes, et déclare la séance levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les 2 scrutateurs.



Le secrétaire de séance
Bernard THERY

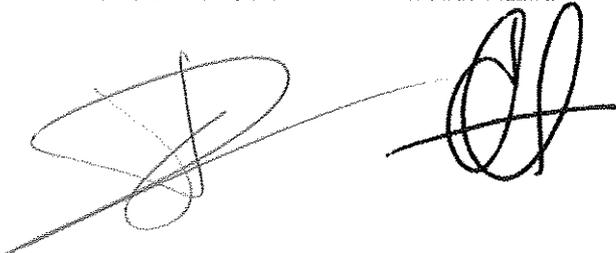


Le président
Stéphane SAINT-POL-HUGOO

Les scrutatrices

Mélanie LIMANTOUR

Laetitia PIZZINI



Annexes :

Documentation remise en début de séance :

- Rapport de gestion
- Rapports du commissaire aux comptes